Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance tenue le 11 août 2026, le règlement suivant :

RCA24-14005-1 : « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 13 444 000 $ pour financer la réalisation de travaux de réfection routière (RCA24-14005) » afin d'augmenter l'emprunt de 15 288 000 $ pour un total de 28 732 000 $.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 27 octobre 2026.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : **www.ville.montreal.qc.ca/reglements.**

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal le 27 octobre 2026

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers